

Bernex, le 30 juin 2022

Compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2022 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 Juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Jean-Jacques Bertoni, Stéphane Vesin, Edouard Betemps, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Jean-Yves Guegan (excusé), Pierrarnaud Christin, Sandie Masson

Procuration : M. Jean-Yves Guegan à Mme Marie-Claire Sonnois

Mme Marie-Claire Sonnois a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

1) Approuve les modalités d'intervention de l'établissement public foncier de la Haute-Savoie pour acquérir les lots n° 1,2,3 et 4 formant un local commercial de 158 m² au rez-de-chaussée d'un immeuble sis 2 rue de la mairie d'un montant de 155.000,00 € pour accueillir à nouveau une supérette, de portage sur 8 ans avec prorogation possible dans la limite de 25 ans avec remboursement par annuités (frais de portage de 2% HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes) et de restitution des biens et autorise le maire à signer tout acte nécessaire pour mener ce dossier à son terme

2) Maintient la publicité par affichage en mairie des actes de la commune ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel

3) Approuve le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) pour l'année scolaire 2022/2023 suite à la mise en œuvre d'un logiciel de gestion en ligne desdits services

4) Modifie les tarifs hiver des remontées mécaniques pour les colonies et classes de neige

5) Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'une balayeuse frontale et de panneaux routiers de signalisation de travaux ainsi que leur remorque de rangement par la commune de St

Paul en Chablais d'une durée de 5 ans dont les coûts d'entretien, de réparation et les frais d'assurance feront l'objet d'une répartition entre les communes de Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Saint Paul en Chablais, Thollon les Mémises et Vinzier au prorata de leur population INSEE de l'année considérée

6) Accorde à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (A.N.A.C.R) une subvention de 100,00 € pour l'aider à acquérir un nouveau drapeau destiné à la représenter dans les diverses manifestations patriotiques et particulièrement celles consacrées au souvenir de la Résistance

7) Octroie à l'association Bergers et Bergères en folie une subvention de 350,00 €

8) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 3805 sise 127 Impasse de la Rasse
- . parcelle cadastrée section D sous le numéros 2561 sise 1450 route de Grange-Blanche.